



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/19959
24 juin 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/ARABE/
CHINOIS/ESPAGNOL/
FRANCAIS ET RUSSE

DECLARATION DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

A l'issue de consultations, le Président du Conseil de sécurité a publié le 24 juin 1988, au nom des membres du Conseil, la déclaration suivante :

"Les membres du Conseil de sécurité ont été profondément scandalisés et indignés d'apprendre les dernières attaques lancées par l'Afrique du Sud contre le territoire du Botswana en violation flagrante de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de ce pays, attaques menées par les commandos du régime sud-africain dans la nuit du 20 juin 1988 et à la suite desquelles trois policiers botswanais sans arme, qui venaient normalement à leurs fonctions dans la capitale, Gaborone, ont été blessés.

Les membres du Conseil de sécurité expriment en outre leur grave préoccupation devant le fait que l'Afrique du Sud méconnaît totalement les résolutions du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 568 (1985), dans laquelle, notamment, le Conseil condamnait énergiquement l'attaque que l'Afrique du Sud avait commise contre le Botswana, qui constituait un acte d'agression contre ce pays et une violation flagrante de son intégrité territoriale et de sa souveraineté nationale.

Les membres du Conseil ont également été profondément préoccupés par l'explosion d'une bombe dans le quartier ouest de Gaborone, qui a détruit un véhicule et endommagé une maison appartenant à un national botswanais, dans la matinée du 21 juin 1988. Ils ont noté que le Gouvernement botswanais, après une enquête approfondie, était parvenu à la conclusion que les deux incidents étaient liés.

Ils condamnent énergiquement ces actes agressifs, de provocation et de harcèlement perpétrés par l'Afrique du Sud contre le Botswana, nation sans défense et éprise de paix, en violation du droit international.

Ils réitèrent leur appel au Gouvernement sud-africain lui demandant de s'abstenir de tout nouvel acte agressif et de déstabilisation de ce type contre le Botswana et autres Etats de première ligne et Etats voisins, car de tels actes ne peuvent qu'aggraver les tensions en Afrique australe.

Ils réaffirment en outre qu'un changement pacifique en Afrique australe ne peut survenir que si l'apartheid, qui est à l'origine de la tension et du conflit tant en Afrique du Sud que dans l'ensemble de la région, est totalement éliminé."